



Connaître ses clients, fournisseurs et intermédiaires

En partenariat avec

Proetic
Compliance & éthique des affaires

Du narcotrafic à la RSE : l'évaluation des tiers devient incontournable

| Par Ambre Steyer

En contribuant à fermer les canaux de blanchiment et à neutraliser les tentatives d'ancrage dans l'économie légale, l'évaluation des tiers participe à l'objectif stratégique : priver les organisations criminelles de leurs ressources et de leur légitimité. Essentielle pour détecter les risques en amont, l'évaluation initiale ne suffit pas et doit s'accompagner d'un suivi structuré dans la durée.

Dans un environnement économique mondialisé, les entreprises doivent affronter un double défi. D'une part, la criminalité organisée, qui détourne l'économie légale à des fins de blanchiment, de corruption et de financement de trafics. D'autre part, l'exigence croissante de responsabilité sociale et environnementale, qui impose de transformer les engagements affichés en pratiques vérifiables et durables.

Ces deux enjeux se rejoignent sur un terrain commun : la gestion des relations avec les partenaires économiques. L'évaluation des tiers, en amont, permet de détecter d'éventuels liens avec des organisations criminelles et de préserver l'intégrité des circuits financiers. Le suivi post-évaluation, notamment par l'activation des clauses d'audit, devient essentiel pour contrôler la réalité des engagements contractuels, qu'ils concernent la conformité, l'éthique ou les objectifs RSE.

Remonter la chaîne de l'actionnariat sur plusieurs niveaux

Menace systémique pour les sociétés modernes, la criminalité organisée recouvre, à l'échelle internationale, l'ensemble des trafics — êtres humains, drogues, armes, véhicules volés, faune et flore sauvage — auxquels s'adossent corruption et blanchiment d'argent. Avec l'accroissement de la mobilité des personnes, des biens et des capitaux, ce phénomène s'est intensifié et s'appuie désormais sur des technologies sophistiquées, permettant d'étendre les activités traditionnelles vers de nouveaux terrains, telle la cybercriminalité.

Face à cette évolution, la France a considérablement renforcé ses moyens de lutte. La création, en mai 2025, de l'état-major interministériel de lutte contre la criminalité organisée (EMCO) témoigne d'une volonté de réponse transversale, mobilisant police, justice, finances, affaires étrangères et défense. Les obligations de vigilance ont été étendues à de nouveaux professionnels — loueurs de véhicules de luxe, promoteurs immobiliers ou vendeurs de yachts — qui doivent désormais signaler toute opération suspecte à Tracfin. Un parquet spécialisé a été institué afin de traiter les infractions les plus graves relevant de la criminalité organisée, y compris les crimes économiques et financiers. Enfin, l'article 55 de la loi n° 2025-532 du 13 juin 2025 instaure la circonstance aggravante de bande organisée dans le cadre de la corruption privée (cf. art. 445-2-2 du Code pénal qui prévoit une peine de dix ans d'emprisonnement et une amende d'un million d'euros, dont le montant peut être porté au double du produit tiré de l'infraction).

Selon Europol, 86 % des réseaux criminels européens les plus menaçants recourent à des sociétés légales à des fins de blanchiment et de pénétration du tissu économique (*Rapport Europol, Leveraging legitimacy: How the EU's most threatening criminal networks abuse legal business structures*, décembre 2024). La corruption — qu'elle touche des agents publics de haut niveau, des acteurs privés disposant d'informations financières stratégiques, ou des fonctionnaires exerçant des missions plus modeste — constitue un ressort vital de cette intégration. Dans ce contexte,

l'évaluation des tiers devient un outil central de la politique nationale et des dispositifs de conformité des entreprises. L'enjeu n'est pas uniquement d'empêcher le blanchiment de fonds illicites, mais aussi de ne pas contribuer — même indirectement — au convoyage de produits stupéfiants ou au financement des structures logistiques du crime organisé et ainsi d'assécher ses circuits financiers.

L'exercice est d'autant plus délicat que le partenaire économique présente souvent une façade irréprochable : société légitime, situation financière solide, dirigeants non sanctionnés. Ce n'est qu'en remontant la chaîne de l'actionnariat sur plusieurs niveaux que des connexions suspectes apparaissent. Certains secteurs sont plus exposés — service au secteur pénitencier, transport transfrontalier, infrastructures portuaires et aéroportuaires, prestations d'entretien et de sécurité — mais aucun n'est exempt de risque. Dès qu'un marché est significatif sur le plan financier ou engage une relation de long terme, une analyse approfondie s'impose.

Passer d'une vigilance ponctuelle à une vigilance continue

La relation contractuelle évolue dans le temps et bien souvent, c'est après la signature que surviennent les anomalies. D'où la nécessité de mettre en place un suivi postérieur structuré, permettant de passer d'une vigilance ponctuelle à une vigilance continue.

L'insertion de clauses d'audit dans les contrats offre

au donneur d'ordre la possibilité d'accéder aux informations du partenaire, d'examiner ses procédures ou encore de diligenter des audits ciblés. Au-delà des déclarations écrites du fournisseur, il s'agit de vérifier la réalité des pratiques. Ces audits peuvent prendre la forme d'une simple revue documentaire mais aussi d'actions de terrain (visites de chantier, rencontre des représentants du personnel afin de s'assurer du respect des droits sociaux fondamentaux). Ils peuvent également inclure des contrôles élargis relatifs aux engagements environnementaux, à la sécurité ou encore, à la gestion de la sous-traitance.

Certains engagements contractuels imposés au fournisseur visent également à permettre au donneur d'ordre de répondre à ses propres obligations en matière de responsabilité sociétale (réduction de l'empreinte carbone, intégration de fournisseurs labellisés dans la chaîne de valeur, participation à des programmes de réinsertion, etc.) Ces objectifs mesurables contribuent directement aux performances extra-financières du donneur d'ordre, dont il publie les résultats. Leur suivi régulier est essentiel pour garantir que les engagements pris se traduisent par des résultats concrets et vérifiables.

Cette vigilance continue revêt une importance particulière lorsque les critères éthiques ont pesé dans la décision d'attribuer un marché. Il n'est plus rare qu'ils représentent jusqu'à 20 % de la notation finale et constituent ainsi un facteur de différenciation déterminant. Dans ces situations, le suivi opérationnel des prestations doit être complété par un audit plus complet des engagements RSE pour confirmer la réalité des actions entreprises et légitimer l'attribution des marchés.

Enfin, au cours de la relation d'affaire, certains éléments, parfois révélateurs d'une infiltration progressive par des réseaux criminels, doivent éveiller la vigilance. L'absence d'appel d'offres en amont, ou le renouvellement automatique de contrats pendant plusieurs années, peuvent traduire une volonté de verrouiller un marché. De même, une qualité d'exécution faible ou irrégulière, sans réaction corrective ni de la part du fournisseur, ni interne, ou une augmentation non maîtrisée des coûts, peut constituer un signal d'alerte.

Au-delà du contrôle, le suivi continu contribue à instaurer une dynamique partenariale. Il permet de renforcer la confiance et d'assurer que les engagements éthiques et de durabilité du donneur d'ordre irriguent l'ensemble de sa chaîne de valeur, y compris lorsqu'une partie de celle-ci est sous-traitée. L'entreprise accompagne ses partenaires dans le temps, permettant que la probité, la conformité et la responsabilité sociale s'installent en pratiques effectives et durables, dépassant les simples déclarations d'intention. ■



➤ À propos de l'auteur

Ambre Steyer est associée du cabinet Proetic, directrice du pôle Audit et Contrôles comptables anticorruption. Proetic est un cabinet de conseil en conformité et éthique des affaires. Anticorruption, droits humains & ESG, devoir de vigilance, protection des données personnelles... Le cabinet conseille des groupes internationaux et leurs filiales, acteurs publics ou privés (SBF120, CAC 40), sur l'intégration des mécanismes d'éthique et de conformité dans leurs processus opérationnels quotidiens.